



Fiche Signalétique

Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du produit: Ultra Lite 3-36®
Numéro(s) de produit: 03160
Utilisation du produit: Film de lubrifiant sec

Coordonnées du fabricant / fournisseur:

Aux États-Unis:
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300 (Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada:
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2: Identification des Risques

Vue d'ensemble des risques

DANGER: Inflammable. Nocif ou mortel si ingéré. Contenu sous pression.
Apparence et odeur: Liquide ambre, odeur de pétrole

Effets potentiels sur la santé:

EFFETS AIGUS:

YEUX: Le contact peut causer une légère irritation notamment un picotement, un écoulement ou une rougeur.

PEAU: Le contact peut causer des rougeurs, des démangeaisons, des brûlures et abîmer la peau. Un contact prolongé ou répété peut aggraver l'irritation et entraîner une dermatite. L'absorption cutanée ne doit avoir aucun effet nocif.

INHALATION: Degré de toxicité faible par inhalation anticipé. Les concentrations élevées de vapeurs sont irritantes pour les voies respiratoires et peuvent causer des maux de tête, étourdissements, anesthésie, somnolence, et avoir d'autres effets sur le système nerveux.

INGESTION: De petites quantités de ce produit aspirées dans le système respiratoire lors de l'ingestion ou le vomissement peuvent causer des lésions pulmonaires légères à sévères, avec risque d'évolution vers la mort.

EFFETS CHRONIQUES: Aucun connu.

ORGANES VISÉS: Effets narcotiques

État physique aggravé par exposition: Dermatite préexistante

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Distillats légers hydrotraités	64742-47-8	80 – 90
Mélange inhibiteur	propriété	5 – 10
Dioxyde de carbone	124-38-9	1 – 3
Parfums vanille	propriété	< 0,3

Section 4: Premiers Soins

- Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion: En cas d'ingestion, ne PAS provoquer le vomissement. Garder au repos. Obtenir rapidement de l'aide médicale.
- Avis aux médecins: Le produit comporte un risque d'aspiration. Traitement symptomatique.

Section 5: Mesures en cas d'Incendie

Propriétés d'inflammabilité: Ce produit est inflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol (16 CFR 1500.3(c)(6))

Point d'éclair	172°F / 77,8°C (TCC)	Limite d'explosion supérieure	5,5
Température d'autoallumage:	ND	Limite d'explosion inférieure	0,6

Données pour incendie et explosion:

- Moyen d'extinction approprié: Mousse, produit chimique sec, dioxyde de carbone, ou jet d'eau
- Produits de combustion: Oxydes de carbone, du soufre et du calcium
- Risques d'explosion: Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et de la rupture.
- Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

- Précautions personnelles: Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement: Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage: Éliminer toutes les sources d'allumage. Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation: Ne pas utiliser à proximité d'une flamme nue, de chaleur ou autres sources d'ignition. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120°F / 49°C afin d'éviter la rupture des boîtes. Ne pas entreposer à proximité de sources de chaleur ou de matériaux incompatibles.

Niveau d'entreposage d'aérosol: III

Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

Directives sur l'exposition:

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Distillats légers hydrotraités	NE	NE	NE	NE	1200	mfr	mg/m ³
Mélange inhibiteur	NE	NE	NE	NE	NE		
Dioxyde de carbone	5000	NE	5000	30000	5000	NIOSH	Ppm
Parfums vanille	NE	NE	NE	NE	NE		
N.E. Non établi (c) – ceiling (plafond) (s) – peau (v) – libre							

mfr – recommandations du manufacturier

Contrôles et protection:

Contrôles techniques: L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire: Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale: Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée: Utiliser des gants de protection en nitrile ou en néoprène. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique: liquide
 Couleur: ambre
 Odeur: pétrole
 Seuil d'odeur: ND
 Gravité particulière: 0,82
 Point d'ébullition initial: 360°F / 182,2°C
 Point de congélation: ND
 Pression de vapeur: ND
 Densité de vapeur: > 1 (air = 1)
 Taux d'évaporation: Lent
 Solubilité: négligeable dans l'eau
 Coefficient de distribution eau/huile: ND
 pH: NA
 Composés Organiques volatiles: Pds %: 43,8 g/L: 351,9 lb/gal: 2,9

Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Températures extrêmes, sources d'ignition, matériaux incompatibles

Matériaux incompatibles: Agents d'oxydation puissants

Produits à décomposition dangereuse: Fumée, Oxydes de carbone, oxydes de soufre et du calcium, aldéhydes

Possibilité de réactions dangereuses: Non

Section 11: Information Toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue:

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Distillats légers hydrotraités	> 5 g/kg	> 2 g/kg	> 5 mg/L/4H
Mélange inhibiteur	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Dioxyde de carbone	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Parfums vanille	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données

Toxicité chronique:

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant	Sensibilisateur
Distillats légers hydrotraités	Non	Non	Non	yeux, peau	Inconnu
Mélange inhibiteur	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Dioxyde de carbone	Non	Non	Non	Non	Non
Parfums vanille	Non	Non	Non	yeux, peau	Oui

<u>Toxicité reproductive:</u>	Aucune information disponible
<u>Tératogénicité:</u>	Aucune information disponible
<u>Mutagénicité:</u>	Aucune information disponible
<u>Effets synergétiques:</u>	Aucune information disponible
<u>Autre:</u>	Aucune information disponible

Section 12: Information Écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité:	Aucune information disponible
Persistance / Dégradabilité:	Aucune information disponible
Bioaccumulation / Accumulation:	Aucune information disponible
Mobilité dans l'environnement:	Aucune information disponible

Section 13: Élimination

Classification déchets: Le liquide distribué ne fait pas partie de la RCRA sur l'élimination des déchets (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 - 261.33).
Les contenants aérosol doivent être complètement vidés et dépressurisés avant d'être jetés. Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14: Information pour le Transport

Département des transports É.-U. (terre): UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée

ICAO/IATA (air): UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée

IMO/IMDG (eau): UN1950, Aérosols, 2.1, Quantité limitée

Réserves spéciales: Aucune

Section 15: Réglementation

Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):
Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):
Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Aucune

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH:	American Conference of Governmental Industrial Hygienists	NA	Non applicable
CAS:	Registre CAS	ND	Non défini
CFR:	Code des règlements fédéraux	NIOSH:	National Institute of Occupational Safety & Health
DOT :	Département des transports	NFPA:	National Fire Protection Association
LIS:	Liste intérieure des substances	NTP:	Programme national de toxicologie
g/L:	Grammes par litre	OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
HMIS:	Système d'identification des matériaux dangereux	PMCC:	Méthode Pensky-Martens en vase clos
IARC:	Agence internationale pour la recherche sur le cancer	EPP:	Équipement de protection personnelle:
IATA:	Association du transport aérien international	Ppm:	Parties par million
OACI:	Organisation de l'aviation civile internationale	RoHS:	Restriction des substances dangereuses
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses	STEL	Limite d'exposition de courte durée
OMI:	Organisation maritime internationale	TCC:	Méthode Tagliabue en vase clos
lb/gal:	Livres par gallon	TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
CL:	Concentration létale	SIMDUT:	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
DL:	Dose létale		